********

**Projet « Réponse rapide pour la cohésion sociale et la relance économique au Sud Kivu et en Ituri »**

**EVALUATION FINALE**

**Termes de référence**

**Juin 2017**

1. **CONTEXTE DE L’EVALUATION**

Depuis le mois de mars 2016 le PNUD a reçu du Gouvernement Japonais un financement pour la mise en œuvre du projet réponse rapide pour la cohésion sociale et la relance économique au Sud-Kivu et en Ituri pour une durée d’une année.

Ce projet se clôture le 30 juin 2017 et conformément aux règles et procédures du PNUD, une évaluation finale est organisée pour documenter les principales réalisations du projet, relever les points forts, les défis ainsi que les leçons tirées dans la mise en œuvre du projet.

C’est dans ce cadre que s’inscrit la présente mission d’évaluation finale du projet.

1. **DESCRIPTION DU PROJET FAISANT L’OBJET DE L’EVALUATION FINALE**

Le projet ci-haut cité a été exécuté dans les provinces de l’Ituri et du Sud Kivu, spécifiquement dans les Territoires d’Irumu et de Mambasa pour l’Ituri et dans le territoire d’Idjwi pour le Sud Kivu. Dans ces trois Territoires, la problématique générale est caractérisée par (i) l’insécurité, manque de cohésion sociale et de protection des populations civiles, notamment des femmes et filles ainsi que la population pygmée, (ii) des conflits sociaux , avec une dimension ethnique et avec un risque de dégénérer en conflits armés, (iii) Manque de moyens d’existence et de perspective économique, affectant notamment la jeunesse. De manière particulière pour le Territoire d’Irumu, il y a des tensions graves entre les populations locales et celles déplacées. Pour Idjwi, il y a l’insécurité alimentaire sérieuse, avec risque de devenir une famine généralisée. Il a été financé par les fonds supplémentaires japonais pour une durée initiale de 12 mois allant d’avril 2016 à Mars 2017. Cependant, il a été achevé au bout de 15 mois, soit en juin 2017 après avoir obtenu une extension sans coût de 3 mois. Son objectif global consistait à contribuer à la stabilisation et à la cohésion sociale dans les zones ciblées grâce à la réhabilitation communautaire, le renforcement des capacités des jeunes et la sécurité alimentaire.

Quatre résultats principaux étaient attendus de ce projet

1. L’administration locale est renforcée et l’accès aux services de la justice est amélioré, avec une attention particulière pour les femmes et les groupes marginalisés et vulnérables
2. La problématique des conflits est réduite
3. Les moyens d’existence des groupes les plus vulnérables sont améliorés
4. La sécurité alimentaire est améliorée

Le budget global du projet était de 2.300.000 USD. Réparti entre les deux provinces, soit 1.150.000 USD par province.

Le projet était mis en œuvre par le PNUD à travers des ONG partenaires Nationales et internationales et autres prestataires des services (Consultants, services techniques de l’Etat, Entreprises,…)

 L’approche 3X6 a constitué la pierre angulaire de la stratégie globale de cohésion sociale et de relance socio-économique.

1. **OBJET DE L’EVALUATION**

Cette évaluation permettra au bailleur (Gouvernement japonais), au PNUD, aux partenaires de mise en œuvre, aux bénéficiaires cibles, aux autorités locales, à la société civile et aux partenaires gouvernementaux de disposer des informations sur la pertinence du projet, son efficacité, son efficience, la manière dont il a été mis en œuvre (durabilité, appropriation), le niveau d’alignement aux priorités provinciales et nationales, l’impact sur les bénéficiaires.

Il est attendu une documentation consistante des leçons apprises, des bonnes pratiques ainsi que l’édition des recommandations découlant de sa mise en œuvre qui soient à la fois stratégiques, faisables et susceptible d’être suivies.

Par ailleurs les résultats de l’évaluation fourniront des orientations sur ses perspectives possibles pour la duplication du projet dans les zones de sa mise en œuvre ou ailleurs.

A ce titre, les objectifs suivants sont poursuivis par l’Evaluation ;

* Évaluer dans quelle mesure le projet a contribué à répondre aux besoins et à résoudre les problèmes des populations bénéficiaires identifiés pendant la phase de conception et déterminer si les besoins à l’origine du projet ont été satisfaits ou s’ils existent toujours
* Mesurer le degré de mise en œuvre du projet, son efficacité, son efficience et la qualité des produits et des réalisations par rapport à ce qui a été prévu initialement tout en mettant en exergue sa cohérence et articulation avec les priorités provinciales et nationales
* Mesurer dans quelle conditions le projet a obtenu les résultats de développement pour la population ciblée, les bénéficiaires et les autres participants, qu'il s'agisse d'individus, de communautés, d'institutions ou autre ;

* Mesurer la contribution du projet à la réalisation des objectifs fixés pour ses différents volets d'intervention ainsi qu'à celle des objectifs globaux (OMD, Déclaration de Paris, principes d'Accra et réforme de l'ONU)
* Identifier et documenter les grands enseignements tirés et les bonnes pratiques sur les sujets spécifiques (travaux HIMO, Initiation à l’épargne, Activités génératrices des revenus, développement des chaînes de valeurs, renforcement de l’administration locale…)
* Fournir l’information nécessaire pour la planification et les décisions futures tout en donnant les orientations sur la nécessité ou non de poursuivre l’action ou l’étendre sur d’autres zones
* Apprécier dans quelle mesure la stratégie et le contenu des interventions sont- ils en adéquation avec les problèmes posés
* Juger de la perception qu’ont les parties prenantes (bailleurs, personnel du projet, bénéficiaires, les membres de la communauté, les partenaires de mise en œuvre, les autorités locales,) sur les activités du projet
* Apprécier les chances de survie des actions, la capacité à se poursuivre lorsque l’appui aura cessé
1. **PORTEE DE L’EVALUATION**

La présente évaluation se déroulera dans les territoires de deux provinces où le projet a été exécuté, en l’occurrence les Territoires d’Irumu et de Mambasa pour la Province de l’Ituri et le Territoire d’idjwi pour la Province du Sud Kivu. Elle touchera tous les volets du projet qui ont été mis en œuvre par différents partenaires (Appui aux autorités et services étatiques, accès à la justice, cohésion sociale dans les communautés, prévention et médiation des conflits fonciers, appui à la jeunesse, accès à l’emplois et démarrage des AGR, appui aux chaînes de valeurs économiques viables, contrôle des maladies des plantes, techniques de lutte antiérosive, appui aux initiatives locales agricoles). Il reviendra à l’équipe d’évaluation de faire une analyse de la mise en œuvre du projet afin de la placer dans le contexte global des initiatives globales de développement en RD Congo aussi bien au plan national (Contribution au CPAP, à l’UNDAF) qu’au plan provincial (Plans d’action prioritaires provinciaux)

Les résultats de cette évaluation seront adressés au PNUD qui les partagera avec le bailleur, les partenaires de mise en œuvre, les autorités provinciales et nationales de la RD Congo.

Un mécanisme de suivi des recommandations issues de cette évaluation sera mis en place par le PNUD.

1. **QUESTIONS DE L'ÉVALUATION, NIVEAUX D'ANALYSE ET CRITÈRES D'ÉVALUATION**

L’évaluation devra répondre aux questions fondamentales suivantes réparties en cinq catégories ou analyses. Les cinq critères habituels d'évaluation des projets seront appliqués :

La pertinence, l'efficacité, l'efficience, la durabilité et l’impact.

1. **Pertinence : La mesure dans laquelle les objectifs d'une intervention de développement correspondent aux besoins et aux intérêts des populations et du pays et aux Objectifs du Millénaire pour le développement / et les ODD**.
2. Dans quelle mesure et de quelles façons le projet a-t- il contribué à répondre aux besoins socio-économiques et à résoudre les problèmes identifiés dans la phase de conception ? (Insécurité, manque de cohésion sociale et de protection des populations civiles, notamment des femmes et filles, ainsi que la population pygmée ; conflits sociaux, avec une dimension ethnique et avec risque de dégénérer en conflit armés ; Manque de moyens d’existence et de perspectives économiques, affectant notamment la jeunesse)
3. Dans quelle mesure les partenaires d'exécution participant au projet ont-ils apporté une réponse appropriée pour résoudre les problèmes de développement énoncés dans le document de projet ?
4. Dans quelle mesure la stratégie de suivi-évaluation du projet était-elle utile et fiable pour mesurer les progrès vers les résultats de développement et ajuster, prendre des mesures (correctrices) nécessaires à temps réel pour adapter le projet aux besoins des bénéficiaires ?
5. Existe-t-il d’autres solutions ou approche d’intervention alternatives par rapport aux problèmes identifiés initialement et résiduels et qui n’ont pas été explorées ?
6. Intégration de l'approche genre : dans quelle mesure le projet a su prendre en compte des spécificités des hommes et des femmes à toutes les phases de son cycle ?
7. **Efficience : Mesure dans laquelle les ressources/intrants (fonds, temps, ressources humaines, etc.) ont conduit à des réalisations dans des limites de coûts acceptables**
8. Les ressources humaines, matérielles et financières ont- elles été suffisantes pour délivrer les résultats attendus et dans les meilleures conditions. Les ressources informatives (données) ont- elles été disponibles et suffisantes pour informer la planification, la prise de décision et le plaidoyer au quotidien ?

1. Le modèle de gestion proposé par le projet (c'est-à-dire les instruments, les ressources économiques, humaines et techniques, la structure organisationnelle, les flux d'informations, la prise de décision au niveau de la direction) a- t-il été efficient par rapport aux résultats de développement obtenus ?
2. Les structures de gouvernance mises en place par le projet (Comité de pilotage, équipe provinciale de suivi, comité local de suivi) ont- elles facilité l’appropriation, la coordination des activités et la meilleure mise en œuvre des activités ? Ont- elles facilité la gestion et la production des produits et des réalisations ?
3. Quel type d'obstacles (administratifs, financiers, coordination et de gestion) le projet a-t- il rencontrés et dans quelle mesure cela a-t- il affecté son efficacité ?

1. **L'appropriation de la procédure : L'exercice efficace du leadership par les partenaires nationaux / provinciaux et locaux dans les interventions de développement**

a) la population ciblée, la communauté, la partie gouvernementale et les autorités locales et nationales se sont-ils approprié le projet en y participant activement ? Avec quels modes de participation (leadership) le processus a-t- il fonctionné ?

b) de quelles façons l'appropriation ou bien le manque d'appropriation ont-ils influencé l'efficacité et l'efficience du projet ?

1. **Efficacité : Mesure dans laquelle les objectifs de l'intervention de développement ont été atteints.**
2. Dans quelle mesure le projet a-t- il contribué à livrer les produits et à atteindre les résultats de développement initialement prévus / définis dans le document de projet ?
3. Dans quelle mesure et de quelles façons le projet a-t- il contribué à réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement au niveau local et provincial ?

1. Dans quelle mesure et de quelles façons le projet a-t- il contribué à réaliser les objectifs définis pour les volets concernés ?
2. Dans quelle mesure (politique, budgets, conception et mise en œuvre) et de quelles façons le projet a-t- il contribué à améliorer l'application des principes de la Déclaration de Paris et du Programme d'action d'Accra ?

1. Dans quelle mesure les produits (outputs) et les réalisations (outcomes) du projet ont-ils été harmonisés et coordonnés pour produire des résultats de développement ? Quels types de résultats ont-ils été atteints ?
2. Dans quelle mesure le projet a-t- il eut un impact sur les personnes ciblées (Jeunes, femmes, pygmées) ?
3. Des bonnes pratiques, réussites, enseignements tirés ou exemples transférables ont-ils été identifiés ?
4. Le projet a-t- il eut des effets différents selon le sexe, l’appartenance ethnique, le milieu d’origine, rural ou urbain, des bénéficiaires, et dans quelle mesure ?
5. Dans quelle mesure le projet a-t- il contribué à promouvoir les processus et les résultats d'appropriation nationale (conception et mise en œuvre des plans nationaux de développement, des politiques publiques, etc.) ;
6. Dans quelle mesure le projet a-t- il contribué à améliorer le dialogue et la cohésion sociale entre les populations ;
7. **Soutenabilité/Durabilité : Probabilité que les avantages du projet se maintiennent à long terme.**
8. Dans quelle mesure les organes de décision et les partenaires d'exécution du projet ont-ils pris les décisions et les mesures nécessaires pour assurer la soutenabilité de ses effets ?

 Au niveau local et provincial :

* 1. Dans quelle mesure les institutions provinciales et/ou locales soutiennent-elles le projet ?
	2. Ces institutions disposaient-elles des capacités techniques et du leadership suffisants pour continuer à travailler avec le projet ou pour assurer sa montée en échelle ?
	3. Des capacités d'intervention ont- elles été mises en place et/ou renforcées chez les partenaires nationaux ?
	4. Les partenaires ont-ils les capacités financières suffisantes pour faire perdurer les avantages du projet ?
1. Dans quelle mesure le projet pourrait-il être reproduit ou monté en échelle au niveau provincial/ local ?
2. Dans quelle mesure le projet s’est-il aligné sur les stratégies nationales de développement ?
3. Le projet dispose-t-il d’une stratégie de sortie élaborée de façon participative avec les différents acteurs ?
4. **Partenariats (synergies et complémentarités) : L'évaluation devra également analyser la stratégie de partenariat et plus spécifiquement les questions suivantes** :

- L'approche de partenariat a-t-elle été efficace et quels types de partenariat ont été établis (politique, technique, financier, de partage de connaissance), avec qui et quel a été son impact sur l'atteinte des résultats ?

- La stratégie de partenariat a-t-elle créée des synergies (par exemple avec d'autres partenaires, d'autres projets du PNUD, le gouvernement, etc.), et dans quel sens ?

1. **METHODOLOGIE**

Cette évaluation utilisera les méthodes et les techniques quantitatives et qualitatives correspondant aux besoins spécifiques d'informations et permettant de répondre aux questions énoncées dans les TdR tout en tenant compte des ressources disponibles :

* La consultation de toutes les sources d’informations (e. a. les rapports des activités et des missions, les tableaux de suivi, les comptes rendus des réunions, les documents du projet, etc.).
* Les méthodes appropriées pour la collecte des informations auprès des bénéficiaires et partenaires (e. a. enquêtes, interviews, focus group, observation, etc.).

L’évaluateur ou l’évaluatrice fera en sorte que les voix, les opinions et les informations données par les citoyens/participants ciblés par le projet soient prises en compte. Il ou elle veillera également au principe de confidentialité pour les cas qui l’exigent.

Une méthodologie plus détaillée ainsi qu’un plan de travail spécifique, y compris une matrice de conception par question principale d’évaluation, seront présentés par l’évaluateur ou l’évaluatrice au début de la mission pour validation par le PNUD.

Cette évaluation sera menée par une équipe constituée d’un (e) consultant (e) International (e) et un (e) consultant(e) national(e).

Le rôle principal du PNUD est de mener l’ensemble de la coordination afin de gérer tout le processus d’évaluation avec les Consultants. Le PNUD devra aussi s’assurer de la diffusion et de l’utilisation des conclusions et des recommandations de l’évaluation afin de renforcer l’apprentissage avec les parties prenantes. Le PNUD contribuera financièrement à l’évaluation et apportera un support technique dans la réalisation de cette évaluation à travers ses spécialistes en suivi évaluation ainsi qu’un support logistique sur le terrain.

1. **PRINCIPAUX PRODUITS ATTENDUS DE l’EVALUATION**

L’équipe d’évaluation est chargée de soumettre les livrables suivants au PNUD :

* **Rapport** de cadrage (il sera soumis dans les 2 jours après l’arrivée de l’équipe des Consultants à Bukavu et à Bunia. L'ensemble de la documentation sur le projet sera envoyé au Consultant avant son arrivée sur place)

Ce rapport aura une longueur de 10 à 15 pages et présentera la synthèse de l’analyse documentaire faite par les consultants, la méthodologie détaillée (méthodes, des outils et des procédures à utiliser pour la collecte des données) ainsi qu’un calendrier pour la réalisation de la mission. Il comprendra également, si nécessaire, les questions spécifiques devant permettre de répondre aux principales questions d’évaluation formulées dans les TDR. Le rapport suivra les grandes lignes présentées dans l'annexe 1.

* **Rapport Provisoire** (il sera soumis dans les 13 jours suivant l'achèvement des visites de terrain)

Le rapport provisoire sera structuré de la même manière que le rapport final et aura une longueur de 20 à 30 pages. Il contiendra :

**1. Résumé Exécutif**

* Brève description du projet
* Contexte et but de l’évaluation
* Principales conclusions, recommandations et leçons tirées.

**2. Introduction**

* But de l’évaluation
* Méthodologie utilisée
* Déroulement de l’évaluation

**3. Constats et conclusions**

* 1. Formulation du Projet
	2. Mise en œuvre du projet
	3. Résultats

**4. Recommandations**

**5. Leçons apprises**

**6. les annexes**

Le projet de rapport final sera soumis aux membres de l’équipe de gestion de l'évaluation et au groupe de référence pour obtenir leurs commentaires et suggestions.

**Rapport final d'évaluation** (il sera soumis dans les 5 jours suivant la réception du projet de rapport final commenté)

Le rapport final aura une longueur de 20 à 30 pages. Il contiendra les mêmes éléments que ceux du rapport provisoire intégrant les amendements et commentaires de l’équipe de gestion de l’évaluation.

Le rapport final sera envoyé aux membres du groupe de référence de l'évaluation.

1. **ÉTHIQUE D'EVALUATION**

Cette évaluation sera conduite en conformité avec les principes énoncés dans [le Guide pour l’éthique de l’évaluation du Groupe des Nations Unies pour l’évaluation](http://www.unevaluation.org/ethicalguidelines)[[1]](#footnote-1) et [le code de conduite d'UNEG pour l'évaluation dans le système des Nations Unies](http://www.unevaluation.org/unegcodeofconduct)[[2]](#footnote-2).

1. **ARRANGEMENTS DE GESTION**

 Les rôles et responsabilités clés dans les processus d’évaluation sont répartis comme suit :

1. **Consultants :** soumettre l’approche méthodologique, effectuer l’évaluation, soumettre le projet de rapport, la présentation Power Point et le rapport final conformément aux termes de référence.
2. **Co-gestionnaires de l’évaluation :** l’Expert en S&E du PNUD, le Chargé de programme du bureau terrain de Bukavu et l’Expert en relèvement et développement communautaire chargé du projet **Rôles** : 1) Préparer les TDRs de l’évaluation, 2) apprêter toute la documentation à mettre à la disposition de l’évaluateur, 3) fournir à l'équipe d'évaluation l'assistance administrative et les informations et données requises ; 4) Analyser le document d’approche méthodologique et les rapports d'évaluation pour s’assurer que la version finale répond aux standards de qualité.
3. **Groupe d’assurance-qualité** : Unité S&E du PNUD (à Kinshasa). Apporter un avis critique externe sur les différents documents produits
4. **Groupe de référence :** Les représentants des principales parties prenantes (membres du comité de pilotage, partenaires nationaux, partenaires de mise en œuvre, donateurs, bénéficiaires locaux) pour appuyer la collecte des données requises et passer en revue le draft du rapport d'évaluation pour la garantie de la qualité. Un atelier sera organisé avec le groupe de référence pour passer en revue le draft du rapport
5. **Rôle du PNUD**

Le rôle principal du PNUD est de mener l’ensemble de la coordination afin de gérer tout le processus d’évaluation avec l’équipe d’évaluation. Le PNUD devra aussi s’assurer de la dissémination et de l’utilisation des conclusions et des recommandations de l’évaluation afin de renforcer l’apprentissage avec les parties prenantes.

1. **Rôles des autres parties prenantes :**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **No**  | **Parties prenantes**  | **Rôles clef attendu**  |
| 01 |  ONG de mise en œuvre :  | * Collaborer et disponibiliser avec transparence et objectivité les informations exigées par l’évaluation
* Partager avec l’équipe d’évaluation 1 ou 2 questions majeures qu’ils souhaitent être adressées, abordées par l’évaluation et susciter ainsi davantage l’intérêt
* Utiliser les données de l’évaluation
 |
| 02 | Structures étatiques : | * Collaborer et disponibiliser avec transparence et objectivité les informations exigées par l’évaluation
* Partager avec l’équipe d’évaluation 1 ou 2 questions majeures qu’ils souhaitent être adressées, abordées par l’évaluation et susciter ainsi davantage l’intérêt
* Utiliser les données de l’évaluation
* Echanger sur la qualité des résultats de l’intervention en comparaison avec les normes et standards nationaux
 |
| 03 | Autorités locales  | * Soutenir tout le processus et à tous les niveaux
 |
| 04 | Bénéficiaires  | * Produire des feedbacks objectifs sur le processus de planification, de mise en œuvre et de coordination des activités
* Produire des feedbacks sur la manière et la collaboration avec toutes les parties prenantes (dignité) et le niveau de satisfaction au vu des résultats générés par le projet et les recommandations pour les interventions futures
 |

1. **Calendrier pour l'évaluation**

|  |  |
| --- | --- |
| Etapes | Période |
| Publication des postes et soumission des offres  | Novembre 2017 |
| Revue technique, revue financière, sélection, finalisation du contrat | Novembre 2017 |
| Arrivée de Consultant à Bukavu | 23 novembre 2017 |
| Revue des documents clés, Préparation du plan d’évaluation et consultation avec l’équipe en charge de la gestion de l’évaluation et présentation de la méthodologie  | 23 au 27 novembre 2017  |
| Mission sur terrain dans le Territoire d’Idjwi au Sud Kivu / Contact avec les autres parties prenantes à Bukavu  | 27 au 30 Novembre 2017 |
| Mission sur terrain dans la province d’Ituri/ contact avec les autres parties prenantes à Bunia | Du 1er au 08 décembre 2017 |
| Soumission Rapport Provisoire | 11 décembre 2017 |
| Commentaires sur Rapport Provisoire | 13 décembre 2017 |
| Soumission rapport final et Atelier de présentation à Bukavu ? | 15 décembre 2017 |

1. **ANNEXES**

**Annexe 1 : Modèle de rapport d’évaluation (versions intermédiaire et finale du rapport final)**

1. Page de couverture
2. Sommaire
3. Liste des abréviations
4. Résumé Exécutif
5. Introduction
6. Contexte, objectif et approche méthodologique
7. Objet de l'évaluation
8. Méthodes utilisées dans l'évaluation
9. Contraintes et limites de l'étude menée
10. Analyse des informations quantitatives et qualitatives.
11. Conclusions et enseignements tirés (par ordre de priorité)
12. Recommandations
13. Annexes du rapport d’évaluation
	* TDR de l’évaluation
	* Planning de l’évaluation
	* Liste des personnes ou groupes interviewés ou consultés et des sites visités
	* Liste des documents d’aide révisés
	* Cadre des résultats du Projet

**Annexe 2 : Documents de projet à examiner (la liste n’est pas exhaustive)**

- Documents de projet du PNUD et des partenaires de mise en œuvre Sud Kivu (ADMR, AIBEF, AVUDS, CPR, PADEBU, PROLASA, UFIN, VECO) et Ituri (CARITAS, FOMI, CFI, APAJI, BCG, INPP, AJEDEC, FOCIDI, HDC, Radios communautaires Mazingira, Radio Référence)

- Rapports de mission

- Rapports annuel et final

- Rapports comité de pilotage

- Rapports des visites conjointes

- Plan de suivi évaluation

- Plan de travail annuel

- Informations financières

**Annexe 3 : Qualifications et compétences des Consultants**

L’évaluation sera conduite par deux experts **constitués en une équipe** et comprendra:

* + Un Spécialiste de haut niveau ayant une grande expérience en évaluation des projets relèvement communautaire, chef de mission;
	+ Un socio économiste, avec une expérience dans le domaine de l’évaluation des projets de développement.

**Qualifications du Consultant International**

Le **consultant international** devra faire preuve des connaissances approfondies et une expérience d’au moins dix ans en matière de:

* Politiques de développement, Relèvement communautaire et développement économique local ;
* suivi et évaluation de programmes et projets de développement ;
* gestion axée sur les résultats et des domaines transversaux comme le développement de capacités et l’approche genre,   les approches participatives ;
* une parfaite maîtrise de la langue française.

Il devra par ailleurs faire preuve de :

* Excellentes Capacités d’analyse organisationnelle avérée ;
* Compétences et aptitudes rédactionnelles en français ;
* Une bonne connaissance de la zone Est de la RDC;
* Une bonne connaissance des procédures du système des Nations Unies, en particulier le PNUD serait un atout.
* Sens élevé de responsabilité et aptitude à délivrer des résultats de qualité dans les délais

**Qualifications du Consultant National**

* Diplôme universitaire supérieur en Sciences économiques, Sciences sociales ou discipline apparentée (au minimum BAC +5)
* Au moins 5 ans d'expérience dans la gestion et de la conduite des évaluations des projets/programme ayant trait aux projets de relèvement communautaire, …
* Une vaste expérience dans l’utilisation de méthodologies innovatrices et l’évaluation des résultats en l’absence d’évidences empiriques rigoureuses pour démontrer les liens de causalité.
* Démontrer de bonnes qualités en réflexion stratégique de haut niveau et des compétences en politiques de développement.
* Connaissance approfondie des méthodes et procédures de gestion d’évaluation de projets et programmes ;
* Connaissance pratique de la gestion axée sur les résultats et des domaines transversaux comme le développement de capacités et l’approche genre ;
* Capacité d’analyse organisationnelle avérée ;
* Compétences et aptitudes rédactionnelles en français ;
* Une bonne connaissance du système des Nations Unies, en particulier le PNUD serait un atout.
* Connaissance des provinces d’Ituri et du Sud Kivu serait un atout
* Excellentes capacités de facilitation avec l’utilisation de certaines méthodes participatives
* Solides capacités rédactionnelles en français ;
* Avoir une parfaite maitrise de la langue Swahili qui est pratiquée dans les deux provinces ;
* Sens élevé de responsabilité et aptitude à délivrer des résultats de qualité dans les délais

**Annexe 4 : Résume de Prodoc**

1. http://www.unevaluation.org/ethicalguidelines. [↑](#footnote-ref-1)
2. http://www.unevaluation.org/unegcodeofconduct [↑](#footnote-ref-2)